



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 38 COM

WHC-14/38.COM/5B

Paris, 30 avril 2014

Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-huitième session

Doha, Qatar  
15 - 25 juin 2014

**Point 5 de l'Ordre du jour provisoire: Rapports du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives**

**5B. Rapports des Organisations consultatives**

## RESUME

Ce document présente un bref résumé des rapports des Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) sur leurs activités en 2013-2014, de la 37e à la 38e session du Comité du patrimoine mondial, comme suit :

- I. ICCROM
- II. ICOMOS
- III. UICN

**Projet de Décision: 38 COM 5B**, voir point IV.

## **I. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICCROM**

### **A.1. Introduction**

1. Suite à une demande du Comité du patrimoine mondial, le présent rapport expose brièvement les principaux domaines de travail de l'ICCROM relatifs à la Convention du patrimoine mondial pour la période de mars 2013 à mars 2014. L'appui fourni par l'ICCROM au Comité durant cette période a été principalement assumé par Joseph King (Directeur de l'Unité Sites), Gamini Wijesuriya (Responsable de projet à l'Unité Sites) et Elena Incerti Medici (Assistante administrative principale), en collaboration avec d'autres membres du personnel de l'ICCROM, sous la direction de son Directeur général, Stefano De Caro. Les membres du réseau de l'ICCROM ont également appuyé ces activités. En plus de ses travaux directement liés à la Convention, l'ICCROM met en œuvre un programme qui s'inscrit dans son action programmatique et son budget sous l'intitulé « Améliorer les pratiques de conservation et de gestion à travers la Convention du patrimoine mondial ». Ce programme permet d'améliorer à la fois la conservation des biens du patrimoine mondial et l'utilisation des connaissances produites par le système du patrimoine mondial aux fins de la conservation, à un niveau plus général, de ces biens.

### **A.2. 37ème session du Comité du patrimoine mondial**

2. La délégation de l'ICCROM à la 37ème session du Comité du patrimoine mondial était dirigée par son Directeur général, Stefano De Caro, accompagné de Joseph King, de Gamini Wijesuriya, et Mounir Bouchenaki, en sa qualité de Conseiller spécial du Directeur général. L'ICCROM était également présent à plusieurs des réunions et activités tenues en préparation de la 38ème session du Comité, notamment à celles des organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial, ainsi qu'aux réunions d'information du patrimoine mondial à Paris. L'ICCROM était également présent lors de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial en Novembre 2013.

### **A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial**

3. Sans objet pour le rôle de l'ICCROM relatif à la Convention du patrimoine mondial.

### **A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial**

4. L'ICCROM s'est activement engagé dans la préparation des rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial pour la 38ème session du Comité du patrimoine mondial. Dans ce but, l'ICCROM a dirigé l'élaboration de certains rapports, et fourni des commentaires sur d'autres rapports préparés par l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial. L'ICCROM a également participé, aux mois de mars et d'avril 2014, aux réunions consacrées à l'élaboration des rapports sur l'état de conservation. L'ICCROM a participé à des missions conjointes de suivi réactif de trois biens du patrimoine mondial : l'Ensemble historique, culturel et naturel des îles Solovetsky de la Fédération de Russie, le paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon au Royaume-Uni, et l'Ensemble de bâtiments anciens des montagnes de Wudang, en Chine.

## **A.5. Rapports périodiques**

5. L'ICCROM continue de contribuer au processus rédactionnel concernant les rapports périodiques des régions, en coopération avec les unités régionales pertinentes du Centre du patrimoine mondial. Ce processus implique :
  - a) la participation aux réunions régionales et sous-régionales durant les phases du processus ;
  - b) la coopération avec les partenaires régionaux pour l'élaboration de stratégies sur le renforcement des capacités régionales ou sous-régionales ajustées aux résultats du processus ;
  - c) la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités spécialisées durant le processus et après la finalisation des rapports.

## **A.6. Renforcement des capacités sur le patrimoine mondial**

6. L'ICCROM a poursuivi sa collaboration avec l'UICN, l'ICOMOS, et le Centre du patrimoine mondial sur les questions relatives au renforcement des capacités, et en particulier au développement et à la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial (PRCPM), avec le soutien financier généreusement apporté par le gouvernement suisse. L'année qui s'est écoulée entre juin 2013 et juin 2014 a marqué une période de transition pour ce programme, dont la responsabilité globale de mise en œuvre a été transférée de l'UICN à l'ICCROM. Les activités conduites dans le cadre de ce programme ont inclus l'année dernière le renforcement des réseaux des organisations consultatives, ainsi que la traduction de manuels de référence (voir plus bas) et d'autres ressources documentaires comme les Orientations relatives aux études d'impact sur le patrimoine (EIP) pour les biens du patrimoine mondial culturel de l'ICOMOS, et la Note consultative de l'UICN sur l'évaluation environnementale. Dans le cadre du PRCPM, l'ICCROM développe actuellement un nouveau cours sur la gestion du patrimoine culturel et naturel. Un premier module de ce nouveau cours sera testé en avril 2014 dans le cadre du Cours international de l'ICCROM sur la conservation du patrimoine bâti.
7. L'ICCROM met continuellement à jour ses bases de données sur les formations et événements, ainsi que les annonces de son site Internet, afin de diffuser, auprès d'un public élargi, les informations sur le renforcement des capacités liées au patrimoine mondial et les activités organisées.
8. L'ICCROM travaille avec les Centres de catégorie 2 et d'autres institutions régionales en vue de renforcer les capacités au niveau régional et subrégional. Ce travail inclut des partenariats avec le FPMA, le WHITR-AP, ou encore ARC-WH, pour n'en nommer que quelques-uns. Les partenariats se caractérisent entre autres par le fait de siéger aux conseils exécutifs ou consultatifs des institutions partenaires, de fournir des conseils sur le développement de stratégies de renforcement des capacités au niveau régional et subrégional, et de mettre en œuvre conjointement certaines activités. Par exemple, l'ICCROM a collaboré avec le FPMA sur la mise en œuvre d'un atelier consacré à la prévention des risques tenu en mai 2013 au Zimbabwe, et a travaillé avec le Bureau de l'UNESCO à Jakarta au développement d'un atelier subrégional sur la préparation et la gestion des risques de catastrophe en octobre 2013. L'ICCROM assistera à la 4<sup>ème</sup> réunion annuelle des Centres de catégorie 2, prévue à Shanghai (Chine) en mai 2014.
9. L'ICCROM, lorsqu'il est invité à le faire, continue également de donner des conférences dans le cadre de divers programmes de formation de troisième cycle en lien avec le patrimoine mondial, comme le Programme d'études sur le patrimoine mondial à la BTU Cottbus, le Master en patrimoine mondial et projets culturels pour le

développement à l'École de développement de Turin, ou le Master en gestion du patrimoine mondial naturel à l'École de gestion de Trento.

10. Enfin, l'ICCROM était chargé du développement et de la mise en œuvre de plusieurs sessions d'orientation sur le patrimoine mondial destinées aux membres du Comité, dont la session d'initiation immédiatement après l'Assemblée générale des États parties, et la première session d'orientation à Paris, en janvier 2014. L'ICCROM travaillera avec le Centre du patrimoine mondial et ses autres organisations consultatives sur la mise en œuvre d'autres sessions, en lien avec la réunion d'information prévue à Paris en avril/mai, et la session précédant immédiatement la 38ème session à Doha, au Qatar.
11. Pour plus d'informations sur les activités de renforcement des capacités, voir le document WHC-13/38.COM/6.

#### **A.7. Manuels de référence**

12. L'ICCROM a terminé de travailler sur le nouveau manuel de référence intitulé Gérer le patrimoine culturel, mis en ligne en décembre 2013 dans sa version anglaise (Managing Cultural World Heritage). A l'heure où le présent rapport est rédigé, les versions française et espagnole de ce manuel sont en cours de finalisation. L'ICCROM et l'UICN ont également travaillé avec le Centre du patrimoine mondial sur la traduction en langue espagnole des trois autres manuels de référence.

#### **A.8. Assistance internationale**

13. L'ICCROM a examiné environ 34 requêtes d'assistance internationale soumises par les États parties, auxquels il a fourni son conseil, et aura participé au cours de l'année à deux panels d'assistance internationale.

#### **A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle**

14. Sans objet pour le rôle de l'ICCROM relatif à la Convention du patrimoine mondial.

#### **A.10. Orientations de politique générale**

15. Lors de sa 37ème session (Décision 37COM13), le Comité du patrimoine mondial a demandé à l'ICCROM, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les autres Organisations consultatives, de développer plus avant les Orientations de politique générale, et de présenter un document d'orientation afin que les parties prenantes soient tenues parfaitement informées des décisions stratégiques adoptées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale. Ce document doit être présenté au Comité du patrimoine mondial lors de sa 39ème session, prévue en 2015. L'ICCROM a commencé à travailler dessus, et deux discussions ont eu lieu en conjonction avec les réunions semestrielles du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives. L'ICCROM propose que le document inclue un bref récapitulatif de l'élaboration des politiques dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial, et qu'il explique en quoi un processus d'élaboration des politiques mieux structuré peut s'avérer utile ; il suggère également de proposer une définition des « Orientations de politique générale » telles qu'elles s'appliqueraient à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, de proposer une structure pour chacun des domaines concernés par les politiques devant être développées, et une discussion sur la relation entre ces nouvelles Orientations de politique générale et les actuelles Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Une première liste des domaines d'action proposés devrait également être soumise. En outre, le document devrait évoquer la méthodologie et le calendrier proposés

concernant l'élaboration des politiques à inclure dans les Orientations de politique générale, les procédures proposées pour l'adoption des nouvelles Orientations de politique générale, et les procédures relatives à tout changement ou amendement éventuel aux nouvelles Orientations de politique générale une fois qu'elles auront été adoptées. L'ICCROM souhaite également proposer une procédure pour garantir la cohérence entre les Orientations de politique générale et les Orientations existantes. Enfin, une estimation des coûts associés au développement de ces Orientations de politique générale devra également être fournie. Conformément aux exigences de la Décision 37COM13, le document d'orientation devra inclure une annexe répertoriant la liste des décisions stratégiques clés adoptées par le Comité du patrimoine mondial et l'Assemblée générale.

16. L'ICCROM constate qu'à ce jour, aucun financement n'a été attribué à cette activité, comme stipulé dans la décision 37COM13. L'ICCROM estime qu'environ 30.000 USD sont nécessaires pour qu'un consultant expert en politique puisse (durant environ 3 mois et demi à 4 mois) élaborer le document d'orientation, en consultation avec les organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial ; il faudrait par ailleurs compter entre 12.000 et 15.000 USD supplémentaires pour embaucher un documentaliste durant 3 à 4 mois, qui conduirait les recherches nécessaires relatives aux décisions stratégiques existantes déjà adoptées par le Comité du patrimoine mondial et l'Assemblée générale, en complément du document d'orientation.

#### **A.11. Réunions techniques**

17. L'ICCROM a participé l'année dernière à un certain nombre de réunions techniques, parmi lesquelles deux réunions d'experts sur le Paysage urbain historique (au Brésil en septembre 2013 et à Paris en décembre 2013). L'ICCROM a également pris part à la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes, durant laquelle la UNISDR, l'ICCROM, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, et l'ICOMOS-ICORP ont tenu une session spéciale sur le patrimoine et la résilience. L'ICCROM continue par ailleurs de suivre les résultats de la réunion intitulée « La Convention du patrimoine mondial: réflexion sur l'avenir », accueillie par la Directrice générale de l'UNESCO. L'ICCROM se réjouit de poursuivre le dialogue et les échanges avec les États parties de la Convention, alors que nous travaillons tous ensemble en vue de mettre en œuvre les recommandations de cette importante réunion.

## **II. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICOMOS**

### **A.1. Introduction**

18. L'ICOMOS réaffirme son engagement à servir le Comité du patrimoine mondial en dépit des épreuves auxquelles la Convention du patrimoine mondial doit faire face. Il continue de développer les activités liées à la mise en œuvre de la Convention avec l'aide de son groupe de travail qui se réunit trois fois par an pour s'assurer que le travail remis au Comité répond aux critères de performance les plus élevés, pour améliorer ses procédures de travail et examiner les principes d'application du mandat qui lui a été confié (<http://www.icomos.org/fr/notre-action/participation-aux-conventions-internationales/convention-du-patrimoine-mondial>)
19. L'ICOMOS continue à œuvrer pour assurer une large représentativité géoculturelle au sein de son groupe de travail, de la commission pour le patrimoine mondial et des experts qui sont chargés de l'évaluation des propositions d'inscription et du suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial.

20. L'ICOMOS confirme sa disponibilité à renforcer le dialogue avec les Etats parties et plus particulièrement dans le cadre des processus en amont et des missions de conseil.
21. L'ICOMOS reconnaît avec appréciation l'esprit de collaboration qui prévaut avec l'UNESCO et les Etats parties mais également le travail qui est réalisé conjointement avec l'ICCROM, l'UICN et les autres organisations partenaires.
22. L'ICOMOS et l'UICN ont renforcé leur coopération dans l'évaluation des biens mixtes et lancé un projet « En reliant des pratiques: définir de nouvelles méthodes et stratégies pour soutenir la nature et de la culture à travers l'engagement dans la Convention du patrimoine mondial ».

#### **A.2. 37ème session du Comité du patrimoine mondial (Phnom Penh, juin 2013)**

23. L'ICOMOS était représenté à la 37ème session du Comité du patrimoine mondial (Phnom Penh, 17-26 juin 2013) par une solide délégation. L'organisation consultative a contribué à la préparation des documents de travail du Comité avec le Centre du Patrimoine mondial et à la session d'orientation du Comité du patrimoine mondial avec l'ICCROM et l'UICN.
24. Il a présenté son travail sur l'évaluation des propositions d'inscription des biens culturels et mixtes, les déclarations valeur universelle exceptionnelle rétrospectives, et sur le suivi de l'état de conservation des biens. Il a contribué aux débats sur les autres points de l'ordre du jour: révision des Orientations, Développement durable, l'évaluation de la Stratégie globale et Plan d'Action Stratégique et les projets pilotes pour le processus en amont.

#### **A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial**

25. Pour le cycle 2014, l'ICOMOS a évalué 32 biens proposés pour inscription dont 27 nouvelles propositions d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial (incluant trois propositions de biens très étendus et complexes) et une proposition d'urgence conformément aux Orientations, ainsi qu'une proposition renvoyée, une proposition différée, deux extensions, et dix modifications mineures/créations de zone tampon qui seront présentées à la 38ème session du Comité du Patrimoine mondial.
26. Dans l'ensemble, l'ICOMOS note que les propositions d'inscription sont de plus en plus complexes, et ce parfois au détriment de la clarté ou de la cohérence des dossiers. Certaines propositions d'inscription gagneraient à bénéficier d'un temps de préparation plus long.
27. L'ICOMOS a assuré un suivi des décisions du Comité du patrimoine mondial relatives aux projets pilotes des processus en amont identifiés en consultation avec les Etats parties. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour développer cette activité.

#### **A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial**

28. L'ICOMOS a préparé une partie des rapports sur le suivi de l'état de conservation des biens culturels et mixtes présentés à la 38ème session du Comité du Patrimoine mondial.
29. Il aura réalisé et préparé un rapport pour neuf missions de suivi réactif pour la 38ème session. A la demande des Etats Parties, l'ICOMOS a réalisé treize missions de conseil.
30. Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial consulte de manière régulière et toute l'année l'organisation consultative sur des problèmes ou menaces qui pèsent sur des

biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Des recherches complémentaires ont été menées, notamment via les réseaux ICOMOS, des documents ont été étudiés et des rapports écrits ont été transmis au Centre du patrimoine mondial.

31. Le suivi de l'état de conservation des biens est une activité essentielle de la Convention du patrimoine mondial et des ressources supplémentaires devraient être mises à disposition pour sa mise en œuvre.

#### **A.5. Suivi périodique**

32. L'organisation consultative a participé aux activités coordonnées par les unités régionales pour le deuxième cycle de suivi périodique pour la région Amérique latine et Caraïbes et l'Europe, et la mise en œuvre des plans d'action pour la région des Etats arabes et l'Asie-Pacifique.

#### **A.6. Renforcement des capacités**

33. L'ICOMOS, l'ICCROM et l'UICN contribuent avec le gouvernement Suisse à la mise en œuvre du projet triennal de renforcement des capacités dans le cadre du Patrimoine mondial. Dans ce contexte, des ateliers régionaux ont été organisés qui visent à renforcer et diversifier le réseau d'expertise de l'organisation consultative.
34. L'ICOMOS a poursuivi sa collaboration avec les Centres de Catégorie 2 pour la mise sur pied de leurs programmes.

#### **A.7. Assistance internationale**

35. L'ICOMOS a étudié toutes les demandes d'assistance internationales pour les biens culturels et mixtes qui lui ont été soumises et pris part aux panels qui ont examiné ces demandes.

#### **A.8. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle**

36. L'ICOMOS a étudié et revu toutes les déclarations rétrospectives de VUE qui lui ont été soumises en accord avec le calendrier de travail établi par le Comité du patrimoine mondial. La révision des déclarations émanant de la région Europe et Amérique du Nord s'est poursuivie.

#### **A.9. Etudes thématiques**

37. L'ICOMOS a engagé une étude thématique sur les Patrimoines culturels de l'eau dans les régions arides, semi-arides et Méditerranéennes du Moyen Orient et du Maghreb.

#### **A.10. Réunions techniques**

38. L'ICOMOS a participé à plusieurs réunions techniques organisées par le Centre du Patrimoine mondial.
39. L'ICOMOS a participé à la 19ème Assemblée générale des Etats parties à la Convention (UNESCO, Paris, 19-21 novembre 2013).
40. Il a pris part aux réunions des Organisations consultatives avec le Centre du Patrimoine mondial (septembre 2013 et janvier 2014) et à la session d'orientation des membres du Comité du Patrimoine mondial le 23 janvier 2014.

### III. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'UICN

#### A.1. Introduction

41. Compte tenu des pressions budgétaires sur la documentation de la Convention du patrimoine mondial, il a été demandé que le rapport de l'UICN au Comité soit très court et synthétique cette année. En vue de compléter le bref rapport ci-dessous, des informations sur les travaux de l'UICN sur la Convention du patrimoine mondial sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.iucn.org/fr/propos/travail/programmes/> ; de plus l'UICN sera heureuse de fournir de plus amples informations en réponse à des demandes sur n'importe quel aspect de son travail.
42. Les résolutions de l'UICN les plus récemment approuvées lors du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN (CMN), qui s'est tenu en septembre 2012, constituent la base spécifique pour la priorisation du patrimoine mondial au sein du nouveau programme de l'UICN. Les liens vers ces documents qui sont disponibles dans les trois langues officielles de l'UICN en anglais, français et espagnol sont disponibles ci-dessous : Les motions de l'UICN sur le patrimoine mondial : [http://www.iucnworldconservationcongress.org/member\\_s\\_assembly/resolutions/](http://www.iucnworldconservationcongress.org/member_s_assembly/resolutions/) ; Programme de l'UICN: [http://www.iucn.org/what/global\\_programme/](http://www.iucn.org/what/global_programme/).
43. L'UICN note que les défis budgétaires de la Convention se sont aggravés considérablement en 2013-2014, et qu'elle est confrontée à des défis de plus en plus critiques sur ses performances et sa pertinence. En accord avec les motions de l'UICN ci-dessus et le programme de l'UICN pour 2013-2016, le travail de son programme du patrimoine mondial se concentre sur compléter son rôle consultatif auprès du Comité du patrimoine mondial avec des programmes proactifs de soutien aux Etats parties, et d'engager les nombreux membres et partenaires de l'UICN dans la Convention. Les priorités parmi ces tâches comprennent (a) le développement de nouveaux moyens proactifs de soutenir la conservation des biens du patrimoine mondial, y compris de nouveaux processus de suivi pour faire des comptes rendus sur les Perspectives pour le patrimoine mondial que l'UICN lancera lors du Comité du patrimoine mondial de 2014 ; (b) des initiatives proactives pour promouvoir le travail sur les priorités possibles de propositions d'inscription au patrimoine mondial (en conformité avec l'esprit du «processus en amont») ; (c) le renforcement des capacités et de la diversité régionale de l'UICN, à la fois dans son secrétariat et dans ses réseaux d'experts ; (d) de travailler sur la prise en compte des approches fondées sur les droits en ce qui concerne les biens du patrimoine mondial, et les avantages qu'ils fournissent aux communautés locales et aux peuples autochtones et ; (e) d'assurer la pertinence du patrimoine mondial aux initiatives de développement durable et de conservation plus large et, notamment en ce qui concerne la contribution à la Convention sur la diversité biologique et son programme de travail convenu sur les aires protégées.
44. En 2013-2014, l'UICN a réalisé une évaluation de son Programme du patrimoine mondial, disponible via la page web suivante : [https://www.iucn.org/knowledge/monitoring\\_evaluation/database/all\\_iucn\\_evaluations/](https://www.iucn.org/knowledge/monitoring_evaluation/database/all_iucn_evaluations/). L'évaluation a reçu de nombreuses contributions des Etats parties et d'autres partenaires du patrimoine mondial. La réponse de la direction de l'UICN quant aux résultats de l'évaluation sera disponible avant la réunion du Comité, et nous espérons pouvoir organiser un événement parallèle pour présenter ces résultats.
45. L'UICN tient à remercier les collaborations solides et croissantes avec l'UNESCO, l'ICCROM, l'ICOMOS et également avec un éventail de partenaires et un certain nombre d'Etats parties qui nous permettent de faire notre travail. L'UICN note également avec gratitude les efforts bénévoles très importants de ses membres et de ses commissions d'experts, sans le soutien desquels notre travail ne serait pas

possible. L'UICN et l'ICOMOS commencent un nouveau projet conjoint pour examiner les possibilités de pratiques connectées en matière de patrimoine mondial naturel et culturel.

#### **A.2. 37e session du Comité du patrimoine mondial**

46. L'UICN a assisté à la 37e session du Comité du patrimoine mondial avec une délégation diversifiée et efficace, et a contribué pleinement à tous les éléments pertinents de l'activité du Comité.

#### **A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial**

47. L'UICN a terminé l'évaluation de tous les biens naturels et mixtes et a présenté ses recommandations à la 37e session du Comité du patrimoine mondial en conformité avec les exigences des Orientations. Ce travail est également sur la bonne voie pour la 38e session. Des commentaires à ce sujet sont fournis dans l'introduction du rapport d'évaluation de l'UICN (point 8B).

#### **A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial**

48. L'UICN a dirigé la rédaction de la majorité des rapports sur l'état de conservation des biens naturels présentés à la 37e session, et qui seront présentés à la 38e session du Comité du patrimoine mondial.
49. Comme indiqué lors des précédentes sessions du Comité, l'UICN continue également de développer un nouveau système cohérent et transparent, accessible en ligne, de perspectives pour le patrimoine mondial pour le suivi et l'identification des besoins en matière de gestion pour tous les sites du patrimoine mondial naturel. Les résultats de ces travaux seront lancés lors d'une réunion parallèle lors du Comité cette année ; ils seront également reportés comme un élément clé pour le Congrès mondial sur les parcs de l'UICN qui se tiendra en novembre 2014.

#### **A.5. Rapports périodiques**

50. L'UICN a contribué pleinement à la poursuite du programme de soumission des rapports périodiques dans toutes les régions, et cette collaboration ainsi que de futurs plans seront examinés au titre des points correspondants de l'ordre du jour du Comité. Le renforcement du travail régional de l'UICN sur le patrimoine mondial est une priorité permanente qui a été soutenue en 2013-2014 par l'Etat partie de l'Allemagne, et l'UICN tient à grandement remercier ce soutien. Une nouvelle initiative importante est prévue d'accroître le soutien pour le patrimoine naturel dans les Etats arabes en 2014-2015, à travers le partenariat solide de l'UICN et du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH).

#### **A.6. Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial**

51. Les fonds pour le renforcement des capacités de l'UICN ont été coupés en 2012 en raison de contraintes budgétaires de l'UNESCO, et demeurent à zéro pour le biennium en cours. Avec le soutien continu de l'Etat partie de la Suisse, l'UICN et l'ICCROM ont continué à délivrer un renforcement des capacités axé sur le renforcement et la diversification des réseaux d'experts des Organisations consultatives, sur le soutien aux principales institutions de formation du patrimoine mondial, et sur l'engagement dans le soutien des Centres de catégorie 2. Ceci sera discuté plus largement sous le point pertinent de l'ordre du jour du Comité.

#### **A.7. Manuels de référence**

52. L'UICN est heureux de voir des progrès continus avec les manuels de référence et aide à la traduction des manuels sur les nominations et la gestion du patrimoine mondial naturel en priorité. Un accent sur la poursuite de la traduction et de la diffusion de ces manuels devrait être au centre des efforts du renforcement des capacités.

#### **A.8. L'assistance internationale**

53. L'UICN a étudié et conseillé toutes les demandes d'assistance internationale (AI), selon les besoins, et a participé au panel AI.

#### **A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle**

54. L'UICN a terminé l'examen de toutes les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle demandées, en accord avec les priorités convenues par le Comité du patrimoine mondial.

#### **A.10. Les études thématiques**

55. L'UICN, en partenariat avec le PNUE-WCMC, a terminé d'importantes nouvelles études thématiques sur la biodiversité terrestre, soutenue par l'Etat partie de l'Allemagne et la Fondation MAVA, sur le patrimoine mondial marin, soutenue par Centre régional arabe pour le patrimoine mondial et CORDIO, et une analyse des aspects du patrimoine naturel des Paysages culturels du patrimoine mondial, soutenu par la CMAP de l'UICN.

#### **A.11. Réunions techniques**

56. L'UICN a participé et aidé à organiser des réunions techniques sur demande, tel que rapporté selon l'ordre du jour du Comité. L'UICN est engagé à donner suite à la réunion tenue par la directrice générale de l'UNESCO en octobre 2012 sur « La Convention du patrimoine mondial: réflexion sur l'avenir ». L'UICN a publié une réponse aux conclusions de cette réunion, disponible à l'adresse suivante: [https://cmsdata.iucn.org/downloads/a\\_future\\_for\\_world\\_heritage\\_\\_iucn\\_non\\_paper\\_september\\_2012.pdf](https://cmsdata.iucn.org/downloads/a_future_for_world_heritage__iucn_non_paper_september_2012.pdf)
57. L'UICN note l'importance de donner suite à cette réunion, dans le cadre de la réponse à l'évaluation de la Convention par des auditeurs externes à l'UNESCO afin de développer un programme prioritaire de travail efficace pour relever les défis soulevés.

### **B. COMMENTAIRE GENERAL CONJOINT DES ORGANISATIONS CONSULTATIVES SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION**

58. Comme demandé par la 35<sup>ème</sup> session du Comité du patrimoine mondial, dans la décision 35 COM 5B (point 3), les Organisations consultatives fournissent un commentaire général court sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Les Organisations consultatives notent que la plupart des questions soulevées dans le commentaire commun de l'année dernière sont toujours d'actualité aujourd'hui.
59. L'un des enjeux stratégiques le plus important pour la mise en œuvre de la Convention qui entame sa cinquième décennie est la nécessité d'avoir des mécanismes proactifs et constructifs pour soutenir la conservation, la surveillance, des listes indicatives efficaces et les propositions d'inscriptions, et respecter et célébrer les normes élevées qui sont le fondement du patrimoine mondial. Il y a clairement un besoin de plus de

dialogue entre les États parties, le Comité du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial, et les Organisations consultatives, et plus d'occasions de fournir des conseils et échanger des idées pour améliorer le travail de tous les acteurs du système du patrimoine mondial. Plusieurs activités ont été mises en place, telles que l'augmentation du nombre de séances d'orientation qui sont l'occasion pour les questions et discussions entre les membres du Comité, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, et le « processus en amont » pour les propositions d'inscription. La rapidité avec laquelle ce processus s'est intégré indique l'avantage d'une telle approche, qui pourrait bien être étendue en aval des questions sur l'État de conservation. Toutefois, pour permettre un dialogue plus large et plus profitable, il y aura un besoin de nouveaux procédés, puisque les possibilités au sein du système existant sont maintenant proches de l'épuisement.

60. Les Organisations consultatives notent en outre que certains progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations faites par la Directrice générale de l'UNESCO lors de la réunion d'octobre 2012, « La Convention du patrimoine mondial: réflexion sur l'avenir » et de l'évaluation externe de la Stratégie mondiale par un auditeur. Cependant, il y a encore du travail à faire pour tous les acteurs afin d'assurer une mise en œuvre intégrale des recommandations de ces deux initiatives importantes. Les Organisations consultatives suggèrent la nécessité d'un cadre de planification stratégique simplifié. La pratique actuelle de la création d'une pléthore de plans d'action et des recommandations à parfois tendance à conduire à une situation où il n'est pas possible de garder une trace de ce qui a été accompli et de ce qu'il reste à faire, ce qui entraîne un investissement substantiel de temps et d'argent dans l'analyse et la perte des plans réalisés.
61. Malheureusement, la mise en œuvre de toutes ces activités repose beaucoup sur l'existence de ressources suffisantes. La réduction actuelle du budget du Fonds du patrimoine mondial, ainsi que la crise financière en cours à la fois à l'UNESCO et à l'échelle mondiale, a fait que des ressources suffisantes ne sont disponibles ni dans le Fonds du patrimoine mondial ni à travers des contributions extrabudgétaires. Cette réduction dans le budget a un impact significatif et aggravant, non seulement sur la possibilité accrue d'un dialogue, mais aussi sur tous les aspects de la mise en œuvre de la Convention, y compris les professionnels et les bénévoles sur qui le Comité comptent pour le travail de la Convention. Les Organisations consultatives considèrent que ce problème de longue date est maintenant proche d'un point de rupture, et nous réaffirmons notre volonté de travailler en étroite collaboration avec le Comité du patrimoine mondial et le Centre du patrimoine mondial pour chercher des moyens d'élargir la base des ressources disponibles pour mener à bien notre travail mandaté, de rationaliser et de réduire la charge de travail, et de répondre à la demande de soutien des États parties à la Convention
62. Pour conclure, les Organisations consultatives s'engagent à continuer à travailler avec tous les acteurs du système du patrimoine mondial afin d'assurer que l'objectif fondamental de la Convention, la coopération internationale pour la protection du patrimoine mondial de valeur universelle exceptionnelle, peut être atteint, mais notent leur préoccupation grandissante que suscite la future mise en œuvre effective de la Convention.

#### IV. PROJET DE DECISION

##### **Projet de décision: 38 COM 5B**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant examiné le document WHC-14/38.COM/5B,*
2. *Rappelant sa **Décision 37 COM 5B** adoptée à sa 37e session (Phnom Penh, 2013),*
3. *Prends note avec satisfaction des rapports des Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) sur leurs activités ;*
4. *Accueille favorablement l'harmonisation des rapports des Organisations consultatives et les commentaires sur les progrès réalisés et les lacunes identifiés pour la mise en œuvre de la Convention.*